



**DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT  
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT**

**Compte-rendu de visite du 15/07/2019**

Syndicat Intercommunal des  
Eaux du Bassin Adour Gersois

Adresse de l'immeuble : **4219 Chemin des Barthères**

Commune : **RISCLE**

Date de construction ou de rénovation : **Ancienne**

Date de réalisation de l'assainissement : **Ancienne**

Références de la parcelle : **B-430-642**

**Propriétaire de l'immeuble**

Nom du propriétaire : **TONINI**

Prénom : **Marcelle**

Adresse : **4219 Chemin des Barthères**

Commune : **RISCLE**

N° de téléphone : **05.62.69.22.39**

**Le présent diagnostic est émis suite aux constatations sur site du technicien en charge des contrôles du SPANC et d'après les déclarations du propriétaire (ou la personne présente le jour du contrôle), sous réserves que les éléments qui n'ont pas pu être vérifiés n'engendrent pas de dysfonctionnement du système d'assainissement.**

**Le présent diagnostic a été réalisé le 15/07/2019; le SPANC ne peut donc être tenu responsable en cas de détérioration, de modification, de dysfonctionnement ou de défaut d'entretien du système d'assainissement non collectif à compter de cette visite et durant les 3 ans de validité de ce diagnostic (en cas de vente de la maison).**

## DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT – CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

<b>CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT</b>	
• Superficie de la parcelle (m <sup>2</sup> ) : <b>3000</b>	
• Pente du terrain prévu pour l'assainissement : <b>&lt; 5 %</b>	
• Nature du sol (à titre indicatif) : <b>Graveleux</b>	
• Présence d'un compteur d'eau potable : <b>OUI</b>	
• Proximité d'un puits : <b>NON</b> Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?	
• Niveau de la nappe (m) :	
<b>CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION</b>	
• Type de résidence : <b>Principale</b>	
• Nombre d'usagers permanents : <b>1</b>	
• Nombre d'usagers saisonniers : <b>0</b>	
• Nombre de chambres : <b>4</b>	
• Nombre de salles de bain : <b>1</b>	
• Nombre de W.C : <b>1</b>	
• Nombre de cuisines : <b>1</b>	
<b>COLLECTE DES EAUX USEES</b>	
• Existe-t-il un regard de collecte ? <b>NON</b>	
• Si oui le regard est-il accessible ?	
• Les eaux usées et pluviales sont-elles collectées séparément ? <b>OUI</b>	
• Les eaux vannes et ménagères sont-elles séparées ? <b>OUI</b>	
• Le regard présente-t-il des signes d'altération ? (affaissement, corrosion, fissure)	
• L'écoulement se fait-il correctement ?	
Destination des eaux pluviales : <b>Fossé communal</b>	
<b>PRETRAITEMENT</b>	
<b>FOSSE</b>	
• Système de prétraitement : <b>OUI, Fosse septique, PVC</b>	
• Présence d'odeurs ? <b>NON</b>	
• La fosse est-elle située à moins de 10 m de l'habitation ? <b>OUI</b>	
• Accès à la fosse : <b>OUI</b> Si oui, dans quel état est-elle ? <b>Bon</b>	
• Volume de la fosse : <b>1500 Litres</b>	
• Niveau des boues dans la fosse : <b>0 %</b>	
• Entretien général de la fosse : <b>Bon</b>	
<b>PREFILTRE</b>	
• Présence d'un préfiltre : <b>NON</b>	
• Présence de matériaux filtrant :	
• Entretien général du préfiltre :	
<b>BAC DEGRAISSEUR</b>	
• Présence d'un bac dégraisseur : <b>NON</b>	
• Est-il situé à moins de 10 m de l'habitation ?	
• Volume du dégraisseur :	
• Le bac à graisses est-il accessible ? Si oui, dans quel état est-il ?	
• Entretien du bac à graisse :	
<b>VIDANGE</b>	
• Date de la dernière vidange : <b>2009</b>	
• Justificatif de vidange : <b>NON</b>	
• Nom du vidangeur : <b>Ets LABAT</b>	
• Observations : <b>La prochaine vidange devra être réalisée par une entreprise spécialisée justifiant du dépotage des boues en station d'épuration conformément à l'arrêté du 30 Décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.</b>	

-----  
**DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT – CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT**

<b>VENTILATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'une ventilation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Primaire : <b>NON</b></li> <li>▪ Secondaire : <b>NON</b></li> </ul> </li> </ul>	
<b>FILIERE DE TRAITEMENT</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existe-t-il un système de traitement ? <b>NON</b> Si oui, lequel ? <b>Inexistant</b></li> <li>• Le traitement est-il positionné au moins à :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 35 m d'un puits ou captage d'eau destiné à la consommation humaine :</li> <li>○ 5 m de l'habitation :</li> <li>○ 3 m de tout arbre :</li> <li>○ 3 m des limites de la parcelle :</li> </ul> </li> </ul>	
<b>DIMENSIONNEMENT DU TRAITEMENT</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dimensionnement est-il connu ? Si oui :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Longueur (m) :</li> <li>○ Largeur (m) :</li> <li>○ Superficie (m<sup>2</sup>) :</li> <li>○ Nombre de tranchées :</li> </ul> </li> </ul>	
<b>REGARD DE REPARTITION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existe-t-il un regard de répartition ? Si oui est-il accessible ?</li> <li>• Le regard de répartition présente-t-il des signes d'altération ?</li> <li>• Stagnation des eaux dans le regard :</li> <li>• Bonne répartition des effluents :</li> </ul>	
<b>REGARD DE CONTROLE (BOUCLAGE OU COLLECTE)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existe-t-il un regard de bouclage ? Si oui est-il accessible :</li> <li>• Le regard de bouclage présente-t-il des signes d'altération ?</li> <li>• Stagnation des eaux dans le regard :</li> </ul>	
<b>OBSERVATIONS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'eaux stagnantes sur le traitement :</li> <li>• Des dysfonctionnements ont-ils été observés au niveau du système de traitement ?</li> <li>• <b>Commentaires généraux : Les eaux issues de la fosse septique, de la cuisine et de la salle de bains sont évacuées dans le fossé communal.</b></li> </ul>	
<b>REJET DES EFFLUENTS (CAS DES FILIERES DRAINEES OU INCOMPLETES)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de rejet dans le milieu: <b>Effluents bruts et prétraités</b></li> <li>• Vers quel exutoire sont-ils évacués ? <b>Fossé communal</b></li> <li>• En cas de rejet hors de la parcelle existe-t-il une autorisation du propriétaire sur le terrain duquel s'effectue le rejet ?</li> <li>• Prélèvement effectué sur les eaux traitées ?</li> </ul>	

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT – CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

CONCLUSION DU SPANC			
Sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input checked="" type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme  ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	Installation non conforme  ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un danger pour la santé des personnes  installation non-conforme	Installation présentant un risque environnemental avéré  Installation non-conforme
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			
<input type="checkbox"/> Sans élément probant justifiant de l'existence de tout ou partie du système d'assainissement : INSTALLATION NON CONFORME			
<b>Observations / Remarques :</b> La visite a été réalisée avec Mme TONINI et son fils. La fosse septique ne possède pas de système de ventilation. Prévoir la mise en place d'une ventilation primaire à l'amont de la fosse, prise sur la canalisation de chute des toilettes et qui fera office de décompression. Le dispositif d'assainissement étant incomplet, il est conseillé de prévoir la mise en place d'un système de prétraitement des eaux usées (bac à graisse et préfiltre). Si vous ne souhaitez pas mettre en place un bac à graisse et un préfiltre, nous vous conseillons la mise en place d'une fosse toutes eaux qui collectera l'ensemble des eaux usées de la maison et qui nécessitera le by-pass de la fosse septique existante. Pour finaliser l'épuration de vos eaux usées, un système de traitement devra être mis en place à l'aval du système de prétraitement : il devra être adapté au type de sol et à la configuration du terrain. <b>L'article 160 de la Loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, stipule que : « En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente».</b> Pour tout travaux de remise aux normes ou pour toute modification du système d'assainissement, le propriétaire devra impérativement prévenir le Service d'Assainissement Non Collectif.			

PHOTOS DE L'INSTALLATION



Evacuation des eaux issues de la cuisine

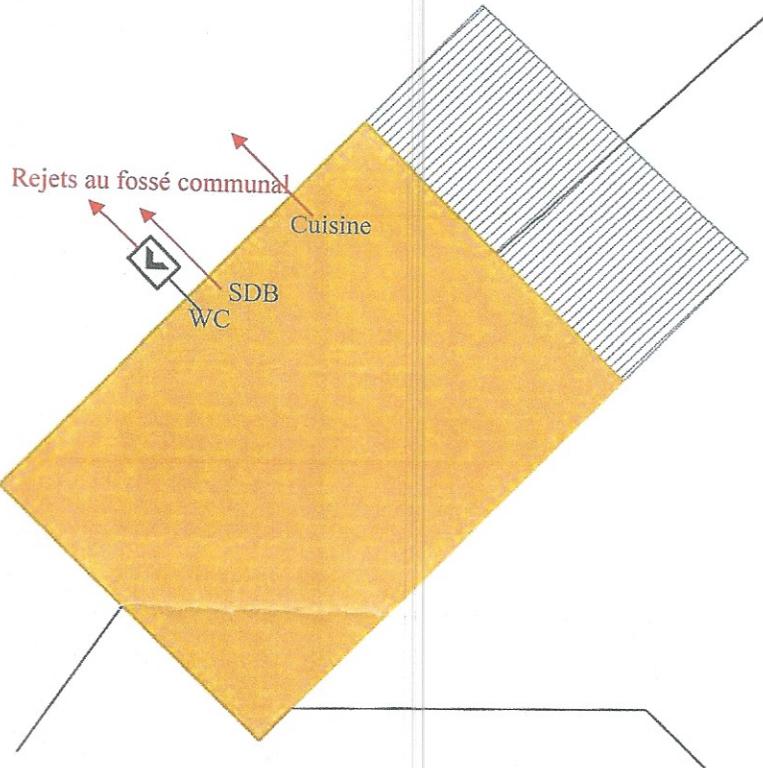


Evacuation des eaux issues de la fosse septique

Evacuation des eaux issues de la salle de bains

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT - CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

SCHEMA DU DISPOSITIF



Légende

	Fosse toutes eaux
	Fosse septique
	Fosse étanche
	Micro station
	Bac dégraisseur
	Préfiltre
	Pompe de relevage
	Ventilation
	Regard
	Regard de répartition \ bouclage
	Canalisation
	Drain
	Rejet
	Eaux pluviales
	Regard d'eaux pluviales
	Puits
	Puisard
	Lave Linge
	Salle de bains
	tranchées filtrantes
	plateau absorbant
	filtre à sable vertical drainé
	filtre à sable vertical non drainé
	tertre d'infiltration
	filtre à zéolithe

CONCLUSION DU CONTROLE

**Installation non conforme - Installation présentant un danger pour les personnes**  
**- travaux obligatoires sous 4 ans**  
**- si vente, travaux dans un délai de 1 an**

Date, signature du propriétaire ou de son représentant,

Le contrôleur,  
  
 Syndicat Intercommunal des Eaux du bassin de l'Adour Gersois  
 134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE  
 Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr  
 www.siebag.fr

Le Directeur,  
  
 Syndicat Intercommunal des Eaux du bassin de l'Adour Gersois  
 134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE  
 Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr  
 www.siebag.fr

Le Vice-Président  
 en charge de l'assainissement non collectif,  
  
 Syndicat Intercommunal des Eaux du bassin de l'Adour Gersois  
 134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE  
 Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr  
 www.siebag.fr

Conclusion du SPANC sur le bon fonctionnement et l'entretien :

		INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX	
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input checked="" type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un risque environnemental avéré Installation non-conforme ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			
<input type="checkbox"/> Sans élément probant justifiant de l'existence de tout ou partie du système d'assainissement : <b>INSTALLATION NON CONFORME</b>			

Les conseils pour l'amélioration ou la remise aux normes du système d'assainissement seront consignés dans le rapport qui sera établi et envoyé par courrier à l'usager dans les prochains jours.

A Rusde  
Le 15/07/19

*[Signature]*

L'usager présent lors de la visite,

L'agent du SIEBAG,

*[Signature]*

